

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Une nuit en pyjama à Radio-Canada

Comment se prépare-t-on à cette expérience familiale?

- Documents à compléter : Si votre famille est sélectionnée, chaque participant, parent ou tuteur, doit signer un formulaire de décharge de responsabilité et un formulaire d'attestation et quittances. Ils doivent être complétés avant la date de l'événement.
- Laissez chez vous les appareils électroniques, comme les jeux vidéo et les lecteurs de musique.
- Apportez ce dont vous avez besoin pour votre confort, mais pas plus; voir la liste des effets recommandés ci-dessous.

Quand doit-on arriver?

L'événement a lieu le samedi 30 et dimanche 31 mars 2019. Les portes ouvriront à 17 h.

Notre équipe accueillera les arrivants jusqu'à 17 h 30.

Un vestiaire sera ouvert pour toute la durée de l'événement et une personne y sera présente en permanence.

Le stationnement est-il compris?

Oui! En participant à l'événement ***Une nuit en pyjama à Radio-Canada***, vous aurez accès à un espace de stationnement gratuit pour la nuit. Ce dernier est accessible par la rue Wolfe.

Où couchera-t-on?

Vous coucherez dans l'une des aires de couchage attribuée à chacune des familles dans le mythique studio 42.

Nous vous indiquerons votre aire de couchage à votre arrivée.

Que doit-on apporter?

Pour que votre séjour soit agréable, nous vous suggérons d'apporter les articles suivants :

- des vêtements et chaussures d'intérieur confortables pour profiter des activités;
- un sac de couchage;
- un oreiller;
- un pyjama / une tenue pour dormir confortablement;
- des chaussettes;
- des bouchons pour les oreilles, nous allons en fournir à ceux et celles qui en ont besoin;

- un masque de sommeil (facultatif; le studio pourrait ne pas être entièrement obscur);
- une brosse à dents et du dentifrice (ATTENTION : il n'y a pas de douche);
- une gourde / une bouteille.

Nous vous recommandons fortement d'identifier vos effets personnels.

Que doit-on laisser chez soi?

N'apportez pas d'appareil électronique pour écouter de la musique ou jouer à des jeux vidéo, ni d'appareil électrique (pompe à matelas, etc.)

Les téléphones cellulaires sont permis.

N'apportez pas d'objets de valeur.

Peut-on prendre des photos?

Bien sûr! Les trépieds et les projecteurs ne sont toutefois pas autorisés.

Les participants pourraient être photographiés et/ou filmés pour des albums d'évènement ou à des fins de promotion.

Quel genre de repas nous servira-t-on?

Le pique-nique printanier sera remis sous forme de boîte à lunch aux enfants. Les parents et les adultes accompagnateurs pourront quant à eux manger le pique-nique printanier en compagnie des enfants, ou choisir de déguster un repas chaud (3 services), concocté par le gagnant de l'édition 2018 de l'émission LES CHEFS, Antoine Baillargeon.

Que nous servira-t-on au petit-déjeuner?

Un buffet continental froid composé de fromage, yogourt, viennoiseries, muffins, breuvage froid, lait, thé et café.

Pour la sécurité de tous les participants, tous les aliments et les boissons provenant de l'externe sont interdits, à moins d'exceptions entendues préalablement avec l'équipe d'organisation.

Veuillez nous aviser, au moins une semaine avant la soirée pyjama, de toute allergie alimentaire afin que nous puissions répondre à vos besoins.

Quelles sont les attentes concernant le comportement des participants à une soirée pyjama?

Nous faisons tout en notre pouvoir pour que votre soirée soit des plus réussies. Dans ce but, nous devons nous assurer qu'aucun participant ne vienne gêner le plaisir des autres ou compromettre leur sécurité par un comportement agressif, par des actes d'intimidation, par des paroles déplacées ou par toute autre action perturbatrice ou dangereuse.

Il est interdit de fumer ou de vapoter à la Maison de Radio-Canada. Les gens souhaitant le faire devront sortir à l'extérieur du bâtiment.

Radio-Canada prendra-t-elle des mesures de supervision et de sécurité supplémentaires?

- Le personnel de sécurité et les responsables du programme seront présents jour et nuit, durant toute la durée de l'événement.